

De l'eau pour nos rivières et nos robinets : un équilibre à trouver



L'Ardèche à l'étiage aux alentours d'Aubenas - juillet 2005

Le plan de gestion des étiages, une démarche innovante en Rhône-Alpes

Les rivières du bassin versant de l'Ardèche voient leur niveau se réduire considérablement en été : c'est ce qu'on appelle l'étiage. Si, durant des siècles, nos régions ont su s'adapter à ce processus naturel, l'augmentation des populations et le développement des activités autour de la rivière ont aggravé ce phénomène.



Irrigation des cultures : canal de la Prade, Aubenas

Pour remédier aux situations de crise et de pénurie, un plan de gestion des étiages a été initié pour définir des modes de gestion équilibrée de la ressource en eau, conciliant respect du milieu naturel et besoins humains.

Connaitre nos besoins aujourd'hui pour mieux anticiper demain

Mieux connaître l'état de la ressource et les tendances de consommation permet d'établir une planification des besoins et d'anticiper les crises. C'est pourquoi un diagnostic est actuellement en cours, en vue de :

- faire un état des lieux des ressources en eau,
- améliorer la connaissance des eaux souterraines,
- identifier les usages et leur impact réel sur le milieu,
- définir les besoins de consommation actuels et futurs,
- évaluer la ressource manquante en fonction des débits et des prélèvements.

Face à une ressource limitée et des besoins croissants, une gestion durable de l'eau est devenue indispensable. Une réflexion sur la gestion des étiages à l'échelle du bassin versant de l'Ardèche a donc été engagée dans le cadre de la mise en place du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).*

Sur la base de cette analyse, la Commission Locale de l'Eau (lire encadré sur le SAGE, ci-contre) envisagera différents scénarios et arrêtera sa stratégie de gestion des étiages pour les 15 ans à venir.

Des questions fondamentales...

- Au rythme actuel, quelle consommation d'eau aurons-nous demain ?
- Quelle marge de manœuvre avons-nous sans remettre en cause le bon état des milieux aquatiques ?
- Quels efforts, quelles concessions sommes-nous prêts à faire pour sauvegarder la ressource en eau ?
- Quelles dispositions devons-nous prendre en cas de crise ?

Les grandes orientations

Partager

L'eau est un patrimoine commun et chaque usage a le droit de bénéficier de la ressource, dans le respect de l'équilibre écologique des milieux.

Pour anticiper les manques d'eau, la CLE** doit hiérarchiser l'importance de ces activités et définir des priorités d'accès à l'eau en cas de crise.

Répartir

Les territoires du bassin versant de l'Ardèche n'ont pas tous des besoins en eau similaires, ni un développement identique, ni même des ressources équivalentes. Pour planifier la gestion de l'eau, la CLE** doit intégrer ces différences territoriales et concilier les enjeux et la mise à disposition de la ressource.

Diversifier

Le développement économique du bassin doit s'accompagner d'une sécurisation de la ressource. Assurer de l'eau à tous les usages passe par une meilleure répartition de l'existant et par la recherche et la mise à disposition de nouvelles ressources. Mais la CLE** doit aussi envisager des alternatives innovantes pour réduire notre consommation (récupération des eaux usées et des eaux pluviales, par exemple).

Un coût variable

en fonction du confort recherché

De la même façon qu'assurer une voiture au tiers ou tous risques n'a pas le même prix, le niveau de protection (quelle qualité pour le milieu ? Quelle quantité pour les pratiques récréatives ? ...), et de sécurisation de l'accès à l'eau impacteront le coût des mesures. C'est en fonction des capacités financières du territoire et au regard des conséquences environnementales et sociales que la CLE** arrêtera sa stratégie pour la gestion des étiages.

Tous concernés, tous impliqués !

Parce que la gestion de l'eau est l'affaire de tous, l'implication de la population locale sera un élément important de l'élaboration du SAGE. Plusieurs rencontres de concertation publique seront prochainement programmées pour échanger sur les solutions à retenir sur notre bassin versant.

* étiage : le plus bas niveau des eaux dans une rivière
** CLE : Commission Locale de l'Eau

Le SAGE, qu'est-ce que c'est ?

■ Les bases de la gestion de l'eau pour les 15 ans à venir
Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) est un outil de planification permettant de définir les bases d'une gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent : le Bassin Versant. Le principal objectif du SAGE est de trouver un équilibre durable entre préservation des milieux aquatiques et satisfaction des usages.

■ Une démarche participative
Usagers, riverains, organisations socio-professionnelles et associatives, communes, départements, régions et services de l'Etat participent à son élaboration par l'intermédiaire de la Commission Locale de l'Eau, l'organe décisionnaire du SAGE.

Cette démarche de concertation vise à prendre en compte et à concilier les intérêts de chacun.

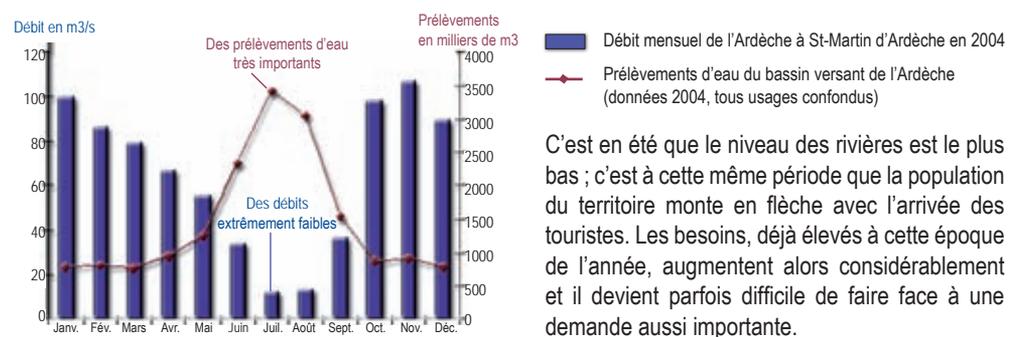
■ Une portée réglementaire
Ses préconisations et ses objectifs sont opposables aux administrations de l'Etat et aux collectivités. Toutes les décisions d'aménagement du territoire qui seront prises devront être compatibles avec les dispositions du SAGE. A ce titre, il peut être comparé à une loi locale de l'eau.

■ Une mise en œuvre prévue à partir de fin 2008

Initiée en 2004, le SAGE est actuellement en cours de rédaction : après un état des lieux et un diagnostic du territoire et de la ressource en eau, plusieurs études sont en cours pour permettre de définir les grandes tendances et scénarios envisageables. C'est sur cette base que sera définie la stratégie de gestion de l'eau pour les 15 années à venir.

Ressources en eau et prélèvements sur le bassin versant de l'Ardèche

L'ÉTÉ, PÉRIODE CRITIQUE : des débits de rivière très bas et des prélèvements d'eau importants.

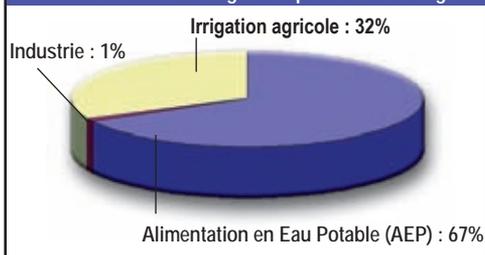


C'est en été que le niveau des rivières est le plus bas ; c'est à cette même période que la population du territoire monte en flèche avec l'arrivée des touristes. Les besoins, déjà élevés à cette époque de l'année, augmentent alors considérablement et il devient parfois difficile de faire face à une demande aussi importante.

La majorité des prélèvements en eau dans les rivières concernent l'alimentation en eau potable, qui englobe la distribution publique de l'eau urbaine et domestique.

L'eau de boisson ne représente en fait qu'une infime partie de la ressource mobilisée : utilisation sanitaire et domestique, piscine, jardin, nettoyages urbains, défense contre les incendies, ... Tous ces usages de l'eau dépendent aussi de ce réseau de distribution publique.

Répartition des prélèvements d'eau dans les rivières en fonction des usages en période d'étiage



Le bassin versant

■ Le bassin versant, qu'est-ce que c'est ?
C'est la zone qui reçoit toutes les eaux qui s'écoulent naturellement vers une même rivière. Représentant l'ensemble d'un territoire drainé par un cours d'eau et ses affluents, il ne tient pas compte des divisions administratives.

- Le bassin versant de l'Ardèche en bref...
- 158 communes
 - 18 cantons
 - 3 départements : Ardèche, Gard et Lozère
 - 2 régions : Rhône Alpes et Languedoc Roussillon
 - 3 agences de l'eau : Rhône Méditerranée & Corse, Loire Bretagne, Adour Garonne

■ Le site Internet du bassin versant de l'Ardèche
www.ardecche-eau.fr